

POUR DES PAYSAGES DURABLES :
LIER MATÉRIALITÉ, SIGNIFICATIONS ET POUVOIRS

Marie-José FORTIN

Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal¹

marie-jose_fortin@uqac.ca

Résumé

Construire le paysage, c'est d'abord le rêver, puis lui donner forme. De l'idéal au matériel cependant, il y a un passage obligé souvent occulté, celui qui consiste à discuter le paysage, voire même à se le disputer. Comme enjeu d'appropriation symbolique et matérielle du territoire, le paysage s'inscrit dans un ensemble complexe et mouvant de rapports sociaux. La reconnaissance de cette dimension politique a encouragé l'expérimentation de nouvelles pratiques de gouvernance en aménagement du territoire. Le présent article propose quelques pistes de réflexion à ce sujet. Inspirées d'une étude sur l'implantation et le suivi de grands complexes industriels, nous tentons de montrer que le paysage se construit autant dans les esprits que dans la matière, soit à travers des dynamiques d'acteurs expérimentées dans les lieux de gouvernance, où se négocient les représentations sociales et les choix d'aménagement. En ce sens, pour construire des paysages durables et équitables, il importe de se pencher simultanément sur les matérialités, sur les significations et sur les pouvoirs qui fondent le paysage.

Mots-clé : Paysage industriel, grande entreprise, rapports sociaux, représentations sociales, gouvernance

Abstract

In order to build the landscape, one must dream it first to give it a shape. From ideal thought to reality, there is an obligated passage, most often forgotten, that consists in debating, even disputing over landscape. As an issue of territorial appropriation, in symbolic and concrete manners, landscape is part of complex and moving social relations. The recognition of this political dimension has stimulated new governance practices in planning. This paper proposes few thoughts on such practices. Based on a study regarding the settlement and the follow-up of two heavy industrial sites, we attempt to show that landscapes are progressively building up as much in minds as upon the field. That phenomenon occurs through social dynamics that take place in governance processes and where social representations and planning interventions are negotiated. To build sustainable and equitable landscapes, this way, we must simultaneously consider materiality, meaning, and power that create landscape.

Keywords: Industrial landscape, heavy industry, social relations, social representations, governance

INTRODUCTION

Construire le paysage, c'est d'abord le rêver, puis lui donner forme. Cette idée qu'il existe un lien entre les dimensions symboliques et matérielles du paysage est de plus en plus admise comme un postulat, en géographie culturelle du moins. Plusieurs auteurs (Berque, 1994; Luginbühl, 1998) affirment ainsi que les acteurs investissent le territoire et souhaitent le modifier en lien avec la représentation qu'ils en ont. De l'idéal au matériel cependant, il y a un passage obligé souvent occulté, celui qui consiste à discuter le paysage, voire même à se le disputer. C'est notamment ce que rappellent, depuis quinze ans, les groupes s'opposant à divers projets d'aménagement. En d'autres termes, le paysage est un enjeu d'appropriation symbolique *et* matérielle du territoire qui s'inscrit dans un ensemble de rapports sociaux, complexes et mouvants. La question du pouvoir trouve néanmoins une place limitée dans les grilles d'analyse traditionnelles du paysage. Une question est alors de savoir comment intégrer la dimension politique, dans les démarches d'intervention comme dans les cadres d'analyse.

Le conflit offre une entrée privilégiée. De telles situations constituent en effet des terrains forts utiles aux analystes, car elles permettent de repérer assez aisément les groupes d'acteurs en présence, de prendre acte des discours émis sur la place publique, de dégager les représentations sous-jacentes ainsi que de documenter les diverses stratégies utilisées pour légitimer, voire imposer certaines orientations d'aménagement au détriment d'autres possibilités. Le politique est ici abordé à travers l'examen de l'affrontement qui met en exergue les rapports de force entre des groupes rivaux.

Mais dans le cas où il n'y a pas d'affrontement sur la place publique, comment intégrer cette dimension politique du paysage? La difficulté s'est posée dans le cadre de notre recherche doctorale qui portait sur l'implantation et l'opération de grandes industries : il n'y avait pas de mouvement d'opposition, ni par rapport au paysage, ni par rapport à aucun autre enjeu. Il aurait été tentant de conclure qu'il y avait convergence entre les représentations paysagères des uns et des autres et qu'il y avait consensus quant aux décisions d'aménagement à privilégier. Cette interprétation semblait toutefois un peu rapide, voire simpliste. Aussi, avons-nous retenu une autre perspective d'analyse, proposée par Greider et Garkovich (1994).

Ces sociologues, inspirés par le courant de l'interactionnisme symbolique (Prus, 1996), soulignent la nature sociale et dynamique des représentations paysagères : elles émergent de rapports vécus par les

acteurs avec leur territoire d'une part, et, d'autre part, des interactions sociales qui se déroulent dans le cadre de rapports sociaux contextualisés. En d'autres termes, elles ne sont *ni* le fait d'un seul acteur, *ni* données une fois pour toute, elles font plutôt continuellement l'objet de négociations sociales. La perspective interactionniste propose donc de structurer les observations en considérant les liens entre les composantes du triptyque matérialité / significations / pouvoirs.

Cet article résume en trois temps la façon dont la perspective interactionniste a été traduite dans une démarche opératoire de recherche portant sur les paysages industriels. D'abord, sont présentés les enjeux soulevés par les paysages étudiés, soit ceux associés à la production d'aluminium, ainsi que la stratégie de recherche adoptée qui mise sur l'observation des pratiques de gouvernance territoriale. Puis, trois grands constats tirés des analyses sont discutés. Pour conclure, les observations sont situées dans une réflexion plus large concernant le processus de construction des paysages et les enjeux de l'équité et de la justice environnementale.

PAYSAGES INDUSTRIELS : ENJEUX ET DÉFIS DE GOUVERNANCE

Dans l'objectif de mieux comprendre comment se construisent les paysages industriels, autant dans leurs dimensions matérielles que symboliques et politiques, deux études de cas ont été conduites, liées à deux grands complexes de production d'aluminium primaire (Fortin, 2005). Le premier complexe est situé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Québec), dans la petite ville industrielle d'Alma, le second se trouve dans la région française Nord-Pas-de-Calais, dans la communauté urbaine de Dunkerque. Plus exactement, nous avons réalisé un suivi longitudinal du processus d'implantation du complexe québécois d'Alcan², c'est-à-dire lors des phases de planification, construction et démarrage, complété par une étude de suivi *ex-post* de l'aluminerie du groupe français Pechiney.

L'examen de ce type de grands paysages, encore peu étudiés, apparaît particulièrement pertinent pour comprendre nos sociétés modernes avancées. En effet, l'évolution des sites occupés par les industries, tout comme leurs perceptions et leurs qualifications en « paysage », découlent de rapports qui sont actuellement au cœur de grandes tensions. Pensons aux rapports entre l'économie et l'environnement ou encore à ceux entre les grandes entreprises productives et les populations locales qui renvoient, respectivement, à des débats sur le « développement durable » et sur la mondialisation. En ce sens, ils

sont porteurs de nombreux enjeux concernant l'occupation du territoire, l'économie, l'environnement et la santé publique notamment.

Les cas étudiés en France et au Québec sont illustratifs à ce sujet. Rappelons que les grands sites des multinationales Pechiney et Alcan constituent des figures marquantes dans les territoires locaux : leurs infrastructures couvrent une superficie de 65 et 95 hectares respectivement. À elles seules, les salles de cuves mesurent près d'un kilomètre de longueur. Sachant que ces sites sont situés dans des territoires habités – les plus proches résidences étant à moins d'un kilomètre– la cohabitation entre l'industrie et l'habitat demeure délicate. Autant les nuisances générées par certaines activités (le bruit par exemple) peuvent devenir sources de conflits que d'autres impacts possibles sur la qualité de vie, l'environnement ou la santé publique. En effet, historiquement, la production d'aluminium rejette nombre d'émissions dans l'eau et dans l'atmosphère. Certes, de nouvelles technologies ont permis de réduire certains types d'émissions, dont certains sont très toxiques (par exemple, les hydrocarbures aromatiques polycycliques). Toutefois, d'autres demeurent notables, entre autres parce que les capacités de production sont beaucoup plus importantes, comme l'a souligné le rapport du BAPE (Bureau des audiences publiques sur l'environnement) sur le complexe d'Alcan (1997). Enfin, l'enjeu économique associé à ces complexes est également à noter, particulièrement dans les régions qui affichent de hauts taux de chômage : la création de centaines d'emplois bien rémunérés, comme l'apport d'importantes taxes foncières – six millions de dollars par an pour la Ville d'Alma – est un des impacts positifs recherchés par les collectivités locales.

En définitive, les grandes alumineries soulèvent de grands enjeux pour le développement des communautés. Elles façonnent les paysages de manière importante. C'est pourquoi les groupes d'acteurs se positionnent par rapport à ces enjeux et tentent d'influencer l'orientation de ces grands projets industriels. De telles dynamiques de négociation sociale pose de grands défis pour la gouvernance territoriale qui devient alors un cadre d'observation intéressant des rapports sociaux.

LES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE COMME LIEUX D'OBSERVATION DES RAPPORTS SOCIAUX

L'implantation de grands sites industriels concerne de nombreux groupes d'acteurs, du local au national. À un moment ou l'autre du processus, l'entreprise, les gouvernements (ministères provinciaux, municipalités), les populations locales, les syndicats de travailleurs et les associations

environnementales doivent se concerter, parfois se disputer, pour convenir du partage d'un même territoire. En conséquence, l'encadrement de ses multiples interactions et négociations sociales pose de grands défis de coordination, d'autant que le nombre d'acteurs impliqués se multiplie, en lien avec la demande accrue de participation provenant de la société civile. C'est pourquoi de nouveaux mécanismes sont expérimentés, comme les comités multipartites de suivi environnemental mis en place à Dunkerque et à Alma.

Ces mécanismes sont présentés comme de nouvelles pratiques de gouvernance, entendue comme un *processus politique* (Hewitt de Alcantars, 1998 : 109) et comme un exercice de coordination des activités d'acteurs interdépendants. Trois grands principes caractérisent ces pratiques: 1) la révision de la place et du rôle de l'*État* (moins d'autorité, plus d'animation, de coordination, d'évaluation), 2) la participation plus soutenue de représentants de la *société civile* et 3) l'ajout de modes de *coordination* horizontaux et transversaux à ceux plus traditionnels du pouvoir législatif et du marché, incluant le partenariat pluraliste (Juillet et Andrew, 1999; Gagnon, 2001, Hamel, 1999; Jessop, 1998; Theys, 2003). Dans cette perspective, la prise de décision traditionnellement centralisée laisserait place à des modes de coordination plus souples et à de nouveaux modes de participation. La participation serait alors moins conçue comme une procédure formelle que comme un ensemble de processus ouverts permettant l'*association* et la *circulation* de questions et d'informations (Mormont, Mougnot et Dasnoy, 2001). Elle devrait favoriser l'apprentissage des acteurs sociaux et le renforcement de leur capacité à s'impliquer activement dans un dialogue continu.

Pour la recherche, de tels mécanismes de gouvernance devenaient des lieux favorables pour l'observation et la compréhension du processus de construction des représentations paysagères associées aux paysages des alumineries. C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'observer et de documenter les pratiques qui prenaient place dans cinq lieux d'interactions et de gouvernance territoriale entourant l'implantation du complexe d'Alcan à Alma (Encadré 1³). En complément, quatre entrevues collectives (*focus group*) ont été réalisées avec des résidants vivant à proximité et des représentants d'association locale.

ENCADRÉ 1 Cinq lieux d'interactions et de gouvernance territoriale pour l'implantation du complexe d'Alcan à Alma (Québec)

- Une série de négociations se déroulent, à la fin des années 1980, qui mettent en présence les instances politiques (État central, municipalité) et la compagnie : un consensus se dégage rapidement entre les élus locaux quant à la nécessité de construire le mégacomplexe à Alma, en remplacement de l'usine locale désuète, et ainsi consolider et augmenter les revenus fiscaux de la Ville, tout comme les emplois locaux. La localisation du site est aussi décidée par ce groupe d'acteurs, grâce aux outils de planification et de zonage.
- La pré-consultation du promoteur, conduite en 1996, en amont de la procédure officielle d'évaluation environnementale : Alcan organise 45 rencontres d'information auxquelles participent 2181 personnes. Six cent (600) ménages habitant à proximité du site sont invités à titre de groupes jugés prioritaires. Près du tiers assiste aux séances d'information. Ils questionnent particulièrement la perte d'une route d'accès et les émissions atmosphériques.
- Les audiences publiques tenues au cours de l'été 1997, sous l'égide du *Bureau des audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) : elles constituent une première historique car le complexe d'Alcan est un des premiers grands projets industriels à être soumis à l'ensemble de la procédure québécoise d'évaluation environnementale. En l'absence de leaders et groupes en environnement plus contestataires, la question économique s'impose par rapport aux autres enjeux et les médias couvrant les audiences (journaux, télévision communautaire) relaient au grand public une image d'«unanimité» autour du projet.
- Le *Service des communications et des relations communautaires* d'Alcan, mis sur pied dès le début de la construction à l'intention du grand public et des groupes concernés, incluant les «voisins», soit 600 ménages habitant près du site : divers moyens d'information sont conçus pour ce groupe sensible comme une ligne téléphonique pour recueillir les plaintes, des lettres et des soirées d'information sur des travaux du chantier et sur des thèmes sensibles (par exemple, champs magnétiques, dynamitage de roc). Aussi, des activités de communication liées au paysage ont été mises sur pied : belvédère d'observation près du site, visites guidées du chantier, concours amateur de photographies de paysages montrant l'usine «intégrée dans son milieu» et calendrier intégrant les meilleures photos distribué gracieusement à 600 familles habitant près du site.
- Le *Comité d'aménagement et de suivi environnemental* (CASE) qui regroupe divers acteurs concernés et affectés par le projet (*stakeholders*), dont des élus, des représentants de groupes environnementaux et des résidents du proche voisinage : le mandat officiel est de participer à l'aménagement du site, de contribuer à minimiser les impacts négatifs découlant de la construction et de recevoir et diffuser les résultats du suivi environnemental réalisé par la compagnie.

Source : adapté de Fortin, 2005, chapitre 6

LA CONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS DANS LES LIEUX DE GOUVERNANCE

De l'observation longitudinale du cas d'Alma (1997-2002), nous dégagons trois grands constats relatifs au processus de construction des représentations, à leur rôle de régulation sociale et au pouvoir de la société civile.

Un premier constat est que, d'une part, la représentation du paysage portée par les personnes rencontrées est intimement liée à la représentation qu'ils ont du projet industriel d'Alcan⁴ et que,

d'autre part, celle-ci évolue au rythme de l'implantation, du vécu des impacts et des rapports qui se développent avec la compagnie. Une représentation sociale du *bon* projet, vu comme étant *nécessaire* pour l'avenir de la communauté, a effectivement été construite peu à peu, et entre les groupes sociaux qui étaient impliqués dans les lieux de gouvernance. Cette représentation a pris racine dans un terreau fertile, c'est-à-dire dans une région dont le modèle historique de développement repose sur l'exploitation des ressources naturelles par de grandes entreprises, modèle qui stimule un sentiment de dépendance économique à l'égard de ces entreprises. La représentation positive du projet industriel a fini par s'imposer dans l'espace public⁵, notamment lors des audiences publiques et grâce aux médias. En ce sens, les audiences ont joué un rôle de *validation publique* quant à l'acceptabilité sociale du projet tel qu'entendu par Mormont, Mougenot et Dasnoy (2001) et, plus largement, quant à sa signification perceptible dans les discours et valorisations associés aux nouveaux paysages. Plus exactement, comme personne ne s'oppose au projet ou aux modalités négociées dans d'autres réseaux parallèles, un horizon commun est défini autour du mégaprojet.

Le deuxième constat important tiré de cette étude de cas concerne le rôle de régulation sociale joué par les représentations. Comme nous l'avons constaté lors d'entrevues menées avec des résidants de proximité⁶, les représentations positives du projet et des paysages locaux ne font pas nécessairement l'unanimité. Elles sont cependant assez majoritaires dans des groupes influents pour asseoir de grands compromis qui, eux, permettent que le projet industriel se réalise sans rencontrer de grandes oppositions. Ces compromis, bâtis au fur et à mesure de l'avancement du projet, ont pesé sur les groupes qui voulaient critiquer plus tard des impacts imprévus. En fait, les critiques ont rapidement été maîtrisées, non pas parce que la compagnie a trouvé des solutions aux problèmes soulevés, mais plutôt parce que la communauté a fait pression sur toute personne ou groupe qui tentait d'exprimer une forme de désaccord. Toute forme de critique était interprétée comme un risque de faire avorter la réalisation du projet à Alma. Or, l'appui inconditionnel de la communauté locale et des syndicats avait été explicitement sollicité par Alcan dès le départ (contrat de paix sociale), pour réaliser son projet. Cet appui a pesé d'autant plus que la population almatoise gardait en mémoire l'annonce d'une usine de remplacement, faite par Alcan à la fin des années 1980, et qui avait ensuite été retirée. Dans le cas présent, la multinationale a fait durer le suspense, annonçant officiellement son intention de construire le complexe d'Alma seulement à la veille de l'ouverture du chantier.

Les résidants expliquent, en entrevue collective, comment ils ont vécu la pression sociale. Les rares qui ont osé manifester et contester publiquement ont été considérés comme brisant le compromis social adopté, à savoir : les intérêts de la *collectivité* (économiques surtout) se situent à un niveau supérieur par rapport aux inconvénients vécus par des *individus*. Il importait peu que ces impacts soient temporaires, comme les nuisances découlant de travaux du chantier (poussières, bruit), ou qu'ils soient permanents, comme une augmentation possible des risques pour la santé ou des modifications au paysage et à la qualité de l'environnement. Ce compromis s'est ensuite cristallisé dans une norme sociale adoptée de façon implicite, à savoir : les personnes affectées doivent accepter les impacts négatifs de la présence industrielle sur leurs conditions d'habitat ou elles doivent déménager.

En ce sens, la représentation du projet est un enjeu important à maîtriser, parce qu'elle agit comme un cadre pour interpréter les changements concrets expérimentés (par exemple, pertes d'accessibilité à des territoires, déplacement d'usages, modification du caractère du milieu de vie, perception du risque) et, plus encore, pour baliser les rapports sociaux. Et c'est d'ailleurs ainsi que l'on peut interpréter les nombreuses stratégies déployées par les compagnies dans les divers lieux de gouvernance, comme un effort pour tenter d'influencer les représentations. Soulignons que le paysage a d'ailleurs été mis à contribution en ce sens, par le biais de stratégies de mise en scène paysagère (belvédère, visite de chantier, calendrier avec photographies). Comme l'expliquent des géographes radicaux (Cosgrove, 1998; Howitt et Suchet-Pearson, 2003; Mitchell, 2003), la symbolique du paysage devient ainsi un enjeu social car les groupes d'acteurs qui réussissent à faire valoir et à imposer leurs représentations peuvent mener les actions territoriales et réaliser les changements matériels qu'ils souhaitent sans rencontrer d'opposition. Dans le cas québécois étudié, cette représentation a joué en faveur des intérêts de la compagnie et au détriment de citoyens affectés.

Un tel phénomène, consistant à minimiser, voire à marginaliser les demandes de groupes affectés, a été amplifié par les pratiques de gouvernance adoptées, troisième constat important. Les négociations entourant le complexe d'Alma se sont déroulées sur plus de 10 ans, par le biais de plusieurs mécanismes officiels reconnus, certains considérés novateurs en termes de gouvernance (pré-consultation, audiences publiques, comité de suivi multipartite). Les vraies négociations cependant se sont poursuivies en parallèle : c'est le cas des trois quarts des stratégies que nous avons recensées concernant le paysage (soit 27 sur 35), par exemple concernant le choix de localisation du complexe,

l'aménagement des terrains périphériques ou le suivi environnemental. Selon certains auteurs travaillant sur les questions de gouvernance participative, la recherche de solution dans des réseaux informels de délibération n'est pas un problème en soi. Il y a problème cependant lorsque les mécanismes de gouvernance, formels et informels, ne sont pas reliés entre eux, car cela veut dire que l'information ne circule pas entre tous les acteurs et que les ententes ne peuvent pas acquérir une légitimité politique (Mormont, Mougenot et Dasno, 2001). Or, selon Theys (2003), la construction d'une telle légitimité est un critère de base pour moderniser l'action publique et pour rétablir la confiance envers les autorités.

À plus long terme, on peut percevoir certaines conséquences découlant de telles pratiques de gouvernance. Les citoyens les plus touchés, et qui ne croient plus dans la capacité des autorités à modifier la situation, se replient sur des stratégies de mobilité résidentielle. Ces conséquences à court terme semblent négligeables à Alma, alors qu'un seul des 24 résidants interrogés disait vouloir déménager. Les observations du cas français, où une norme similaire était exprimée, incitent cependant à considérer ce phénomène comme significatif dans une perspective de développement territorial. En effet, la moitié de la vingtaine de Dunkerquois interrogés exprimait une intention de déménager dans un avenir plus ou moins rapproché. Ils expliquaient le plus souvent cette intention par un désir de s'éloigner des sources de pollution industrielle et d'éviter des problèmes de santé pour leur famille. Il semble donc y avoir des liens entre les perceptions des impacts causés par la proximité des activités industrielles, les capacités locales de gouvernance et les projets de mobilité résidentielle.

Enfin, sur la question des pouvoirs, ces pratiques font en sorte que les acteurs plus critiques ou affectés se trouvent dans des positions isolées, devant défendre leurs revendications, seuls face à la multinationale qui, elle, possède de grands moyens financiers et des expertises. Les rapports de force traditionnels ne sont donc pas modifiés en faveur de la société civile, contrairement au principe revendiqué dans les théories sur la nouvelle gouvernance.

CONCLUSION : POUR DES PAYSAGES DURABLES

Pour conclure, situons les résultats de recherche dans une perspective plus large de développement durable. Les deux cas observés renvoient à un problème fondamental des choix de développement : celui de l'équité. Tous les citoyens ont-ils droit à une même qualité de territoire ou certains doivent-ils se sacrifier au nom d'intérêts collectifs supérieurs? Certes, nos observations ont été conduites à

une échelle locale, auprès d'un groupe social restreint. Des phénomènes semblables peuvent cependant être observés à une échelle plus large. Diverses enquêtes gouvernementales et scientifiques américaines ont ainsi démontré que certaines populations et régions vulnérables se trouvent contraintes d'accueillir des activités refusées dans d'autres territoires. Pensons aux usines de traitement de déchets toxiques par exemple⁷. Le politologue Andrew Blowers (1999), qui a étudié le cas des usines de traitement de déchets nucléaires, parle de ces phénomènes comme de la création de paysages de risques. De tels paysages posent un enjeu majeur : celui de la justice environnementale. Les paysages de qualité, autant environnementale, qu'esthétique ou identitaire, sont-ils un droit civique garanti à tous ou, plutôt, un luxe pour les populations et régions du monde plus fortunées et politiquement plus puissantes? Si on vise à construire des paysages durables, en accord avec les principes de développement durable, il importerait donc de considérer autant les dynamiques sociales et les négociations d'acteurs que leurs effets concrets sur la qualité des territoires et sur les cultures locales. Bref, il s'agirait de se pencher simultanément sur les matérialités, les significations et les pouvoirs qui fondent le paysage.

NOTES

¹ Affiliation institutionnelle actuelle de l'auteur.

² La thèse a été réalisée dans le cadre d'une convention de co-tutelle liant l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne. Soulignons aussi que notre recherche faisait partie d'un programme de recherche multidisciplinaire, réalisé à l'UQAC sous la direction de Christiane Gagnon et intitulé *Modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie d'Alcan à Alma* (voir www.uqac.ca/msiaa).

³ Soulignons que des pratiques de gouvernance se déroulent aussi à des échelles extra-locales et ont été déterminantes dans l'orientation du projet industriel. Pensons notamment aux ententes sur l'énergie conclues entre la compagnie et le gouvernement. Nous ne pouvons nous y attarder dans ce texte, faute d'espace.

⁴ C'est pourquoi nous proposons d'utiliser le paysage comme un indicateur pour les études de suivi social et environnemental (Fortin et Gagnon, 2006).

⁵ C'est notamment ce que l'on peut déduire de l'absence de toute forme de contestation sur la place publique ou même dans les expressions positives pour parler du complexe, comme étant la «*belle usine*», «*la plus moderne au monde*» utilisées à répétition dans les entrevues réalisées avec différents groupes.

⁶ Tout en partageant l'opinion que le projet est nécessaire pour la survie de la communauté, des résidents se montraient tout de même plus critique à son égard. Proportionnellement, leur nombre était minoritaire dans notre échantillonnage qui, lui, n'est pas représentatif de l'ensemble de la population du voisinage car étant trop petit. Pour de futures études, on peut toutefois noter que 1) la représentation est influencée par la situation vécue par l'individu – ici le résident – et 2) que cette représentation peut évoluer, en lien avec des événements et des contextes changeants (ex. : incident technologique). Pour plus de détails sur les facteurs influençant l'interprétation du paysage par les résidents de proximité, voir Fortin et Gagnon (2006).

⁷ À cet égard, les deux régions étudiées étaient exemplaires. La région québécoise du Saguenay–Lac-Saint-Jean accueille une usine de traitement de sols contaminés aux biphényles polychlorés (BPC) et un second projet de traitement de déchets dangereux est en discussion, appuyé par l'élite locale (Fortin *et al.* 2006). À Dunkerque, on retrouvait en 1996 plus de 15 industries classées à risques – dont la plus grande centrale nucléaire d'Europe – dans un parc industriel de 17 kilomètres en front de mer et entouré d'une population de plus de 200 000 habitants.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (1997) *Projet de construction d'une usine d'électrolyse à Alma, par Alcan Aluminium Ltée*. Rapport d'enquête et d'audience publique n°120. Québec, BAPE.

BERQUE, Augustin (1994) Paysage, milieu, histoire. Dans Augustin. Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon. Pages 13-29.

BLOWERS, Andrew (1999) Nuclear Waste and Landscapes of Risk. *Landscape Research*, vol.24, n°3, pp. 241-264.

COSGROVE, Denis E (1998, édition révisée 1984) *Social formation and symbolic landscape*. Madison, Wisconsin, The University of Wisconsin Press.

FORTIN, Marie-José (2005) Paysage industriel, lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale : les cas des complexes d'Alcan (Alma, Canada) et de Péchiney (Dunkerque, France). Thèse de doctorat présentée à l'UQAC / l'UQAR pour l'obtention du Ph.D. en développement régional et à l'Université de Paris 1- Panthéon Sorbonne pour le doctorat en géographie.

FORTIN, Marie-José and GAGNON, Christiane (2006). Interpreting Major Industrial Landscapes: Social Follow-Up on Meanings, the Case of Two Aluminium Smelters, Alcan (Alma, Canada) and Pechiney (Dunkirk, France). *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 26, n°8, pp. 725-745.

FORTIN, Marie-José avec la collaboration Suzanne TREMBLAY et Pierre-André TREMBLAY (2006) *Le projet d'usine de traitement des déchets dangereux d'Alcan à l'épreuve du développement durable et de la justice environnementale*. Chicoutimi : GRIR / UQAC.

GAGNON, Christiane (2001) Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux. Un défi de citoyenneté. Dans Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif (dir.) *Géographie et société : vers une géographie citoyenne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. pp. 257-269.

GREIDER, Thomas and GARKOVICH, Lorraine (1994) Landscapes : The Social Construction of Nature and the Environment. *Rural Sociology*, Vol.59, n°1, pp. 1-24.

HAMEL, Pierre (1999) La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines. *Recherches sociographiques*, Vol. XL, n°3, pp. 435-466.

HEWITT DE ALCANTARS, Cynthia (1998) Du bon usage de gouvernance. *Revue internationale des sciences sociales*, numéro spécial sur la gouvernance. Vol. LX, n°1, pp. 109-118.

HOWITT, Richard et SUCHET-PEARSON, Sandra (2003) Ontological Pluralism in Contested Cultural Landscapes. Dans Kay Anderson, Mona Domosh, Steve Pile et Nigel Thrift (dir.), *Handbook of cultural geography*. Londres, Thousand Oaks, Sage, pp. 557-569.

JESSOP, Bob (1998) L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. LX, n°1, pp. 31-49.

JUILLET, Luc et ANDREW, Caroline (1999) Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale : le cas de la Ville d'Ottawa. *Économie et Solidarité*, vol. 30, n°2, pp. 75-93.

LUGINBÜHL, Yves (1998) Symbolique et matérialité du paysage. *Revue de l'économie méridionale*, vol.46, n°183, pp. 235-245.

MITCHELL, Don (2003) Dead Labor and the Political Economy of Landscape – California Living, California Dying. Dans Kay Anderson, Mona, Domosh, Steve Pile et Nigel Thrift (dir), *Handbook of Cultural geography*. Londres, Thousand Oaks, Sage, pp. 233-248.

MORMONT, Marc, Catherine MOUGENOT et Christine DASNOY (2001) Un modèle de circulation pour une politique expérimentaliste du développement durable. Arlon. (Disponible sur le web, <http://www.ful.ac.be/Recherche/SEED/pages/Equipe/textes/instrumentspolitiquesdd.htm>, consulté le 14 juin 2004)

PRUS, Robert (1996) *Symbolic Interaction and Ethnographic Research. Intersubjectivity and the Study of Human Lived Experience*. Albany, State University of New York Press.

THEYS, Jacques (2003) La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement. *Développement Durable et Territoires*, n°2, pp.1-35. Disponible en ligne (www.revue-ddt.org).